



# CONSEILS DE SANTÉ PUBLIQUE PROVISOIRES RELATIFS AUX MESURES DE LUTTE CONTRE LA VARIOLE SIMIENNE EN MILIEU SCOLAIRE



Septembre 2024

## OBJET DU PRÉSENT DOCUMENT

Le document intitulé « Conseils de santé publique provisoires relatifs aux mesures de lutte contre la variole simienne en milieu scolaire » propose des conseils de santé publique sur la prévention et la maîtrise de la variole simienne (aussi appelée « mpox ») en milieu scolaire, ainsi que sur les soins et le placement en isolement d'un(e) élève ou d'un membre du personnel présumé atteint de la variole simienne. Les conseils portent aussi sur la façon de fournir des informations appropriées sur la variole simienne aux parents/tuteurs et aux élèves. Le présent document s'adresse aux intervenants spécialisés dans les situations d'urgence, aux autorités nationales et locales du secteur de l'éducation, au corps enseignant et au personnel des écoles, ainsi qu'aux autorités sanitaires locales (personnel de santé et de soins, autorités de santé publique ou agents de santé communautaires).

### General information about mpox

**Ce qu'il faut savoir sur cette section.** La présente section donne une vue d'ensemble de la variole simienne, de son mode de propagation et de ses signes et symptômes.

**Pourquoi cette section est-elle importante ?** Cette section donne un aperçu des principales connaissances générales sur la variole simienne, ce qui permet de comprendre comment les conseils contenus dans le présent document ont été élaborés.

**Pour plus d'informations, prière de suivre le lien** <https://www.who.int/news-room/fact-sheets/detail/mpox#:~:text=Mpox%20is%20a%20viral%20illness%20caused%20by%20the.>

La variole simienne commence généralement par une éruption cutanée (qui débute parfois sur le visage) qui s'étend au reste du corps. Les autres signes et symptômes courants sont une fièvre aiguë, des maux de gorge, des maux de tête, des douleurs musculaires ou corporelles, de la fatigue et un gonflement des ganglions lymphatiques. Compte tenu du nombre d'autres causes d'éruption cutanée chez les enfants et les adultes, telles que les réactions allergiques et le zona, les personnes présentant des symptômes de la variole simienne devraient toujours être examinées par un prestataire de soins de santé local afin de déterminer si elles sont infectées par la variole simienne ou par une autre maladie.

La variole simienne se transmet principalement par contact étroit avec les liquides biologiques, les muqueuses, la peau abîmée ou les lésions cutanées d'une personne infectée par le virus. Elle peut également se propager par contact avec des objets ou surfaces – les ustensiles et les tasses par exemple – qui ont été contaminés par une personne infectée par le virus. Celui-ci peut aussi se propager par des gouttelettes respiratoires ; cependant, l'on s'accorde à dire qu'il ne s'agit pas là du principal mode de transmission du virus d'une personne infectée à une autre personne. Le virus peut en outre être transmis à l'être humain par certains animaux tels que les rats, les souris, les écureuils et les singes. Si une personne présente les symptômes de la variole simienne dans les locaux d'une école, l'application correcte et rigoureuse des mesures de lutte anti-infectieuse permet d'atténuer la transmission à d'autres personnes. Une infection par le virus de la variole simienne peut être bénigne ou grave, mais la plupart des personnes touchées se rétablissent complètement. Toute personne susceptible d'être atteinte de la variole simienne devrait être examinée par un prestataire de soins de santé afin que les soins de soutien nécessaires puissent lui être prodigués.





## Dépistage dans les écoles situées dans des zones géographiques touchées par une épidémie de variole simienne

**Ce qu'il faut savoir sur cette section.** La présente section fournit des informations sur la promotion de l'autosurveillance des symptômes et des signes, tout comme des messages clés qui devraient être communiqués à la communauté scolaire dans les environnements scolaires se trouvant dans une zone touchée par une épidémie de variole, afin de favoriser cette autosurveillance permanente.

### **Pourquoi cette section est-elle importante ?**

Les informations énumérées ici proposent des interventions qui peuvent être réalisées pour encourager la sensibilisation à la variole sans crainte ni stigmatisation.

**On trouvera de plus amples informations à ce sujet à l'adresse** <https://www.who.int/emergencies/outbreak-toolkit/disease-outbreak-toolboxes/mpox-outbreak-toolbox#:~:text=Learn%20how%20WHO%20defines%20and%20classifies.>

- **Le dépistage actif de la variole simienne dans les écoles se trouvant dans les localités touchées par une épidémie n'est pas préconisé actuellement.**

- La surveillance continue et l'autosurveillance des signes et symptômes de la variole simienne par tous les élèves et le personnel devrait être encouragée.
- Toute personne présentant des signes ou des symptômes de variole simienne devrait être priée de ne pas aller à l'école et devrait être référée aux autorités sanitaires locales (en l'occurrence au personnel de santé et de soins, aux agents de santé publique ou aux agents de santé communautaire) et être placée en isolement, même si ses symptômes semblent bénins. On trouvera ci-dessous des conseils à l'intention de toute personne qui présente des signes ou des symptômes de la variole simienne dans les locaux de l'école.

- **Les membres du personnel de l'école (y compris le personnel de la clinique de l'école, le cas échéant) devraient être informés sur la variole simienne et poster des affiches claires, portant sur un certain nombre de points importants, à savoir :**

- comment la variole simienne se propage (quels sont ses modes de transmission) ;
- les caractéristiques cliniques de la maladie (par exemple, éruption cutanée, fièvre) ;
- l'importance des mesures de lutte anti-infectieuse ;
- les procédures pour contacter les autorités locales de santé publique afin de soutenir la prise en charge d'un élève ou d'un membre du personnel d'encadrement, administratif ou autre présumé atteint de la variole, de manière discrète et respectueuse ; et
- les dispositions qu'ils peuvent prendre pour prévenir la stigmatisation et la discrimination.

- **On trouvera des matériels sur les informations et la signalisation mentionnées ci-dessus en cliquant sur les liens ci-dessous :**

- <https://www.who.int/news-room/fact-sheets/detail/mpox>
- <https://www.who.int/emergencies/outbreak-toolkit/disease-outbreak-toolboxes/mpox-outbreak-toolbox>

- **Les enseignants peuvent aider à soutenir en toute sécurité les élèves qui présentent les signes et symptômes de la variole simienne, en veillant à ce que ces élèves soient orientés vers les autorités sanitaires locales pour un suivi et des soins appropriés.**

## Mesures de prévention de lutte anti-infectieuse à appliquer dans les écoles se trouvant dans des localités touchées par une épidémie de variole simienne

**Ce qu'il faut savoir sur cette section.** La présente section fournit des informations sur les pratiques courantes que les écoles doivent maintenir pour garantir un environnement d'apprentissage sain et sûr, ainsi que des considérations et des interventions pour les environnements scolaires se trouvant dans des localités touchées par une épidémie de variole simienne.

### **Pourquoi cette section est-elle importante ?**

Les informations énumérées ici sont importantes pour la mise en œuvre, car elles garantissent un environnement d'apprentissage sain et sûr pour les élèves comme pour le personnel.

### **Où trouver des informations supplémentaires**

: suivre les liens fournis ci-dessous.

En règle générale, la lutte anti-infectieuse dans les écoles se trouvant dans des localités touchées par une épidémie de variole simienne impliquent la mise en œuvre cohérente et complète des meilleures pratiques standards qui devraient normalement être appliquées indépendamment du déclenchement d'une flambée épidémique. Il s'agit notamment de plaider pour des ressources concernant le lavage des mains et la promotion du respect des règles d'hygiène en cas de toux et de mettre ces ressources à disposition, par exemple. Certaines des mesures ci-dessous ne s'appliquent pas uniquement à la variole simienne (par exemple, la promotion d'une bonne ventilation dans les salles de classe), mais constituent néanmoins une bonne pratique pour atténuer la propagation d'autres maladies transmissibles. Les mesures renforcées à appliquer lorsqu'il est établi qu'un(e) élève ou un membre du personnel présente des signes et des symptômes de la variole dans les locaux de l'école sont décrites séparément ci-dessous.

- **Utiliser l'Approche trois étoiles [pour l'EAH] dans les écoles.**

Français : [https://globalhandwashing.org/wp-content/uploads/2015/03/L\\_Approche\\_Trois\\_Etoiles.pdf](https://globalhandwashing.org/wp-content/uploads/2015/03/L_Approche_Trois_Etoiles.pdf).

Anglais : [https://globalhandwashing.org/wp-content/uploads/2015/03/UNICEF\\_Field\\_Guide-3\\_Star-Guide1.pdf](https://globalhandwashing.org/wp-content/uploads/2015/03/UNICEF_Field_Guide-3_Star-Guide1.pdf).

- Veiller à ce que des postes de lavage des mains fonctionnels avec du savon et à l'eau propre (ou une solution hydroalcoolique pour les mains) soient en place et encourager tous les membres de la communauté à se laver fréquemment les mains après avoir toussé ou éternué, après avoir utilisé les toilettes, juste avant de manger, après avoir touché la peau abîmée ou les liquides biologiques d'une personne, et lorsque les mains sont visiblement sales.
- Réduire autant que possible les contacts physiques et le partage de matériel ou d'objets personnels entre les élèves et le personnel d'encadrement, administratif ou autre.
  - Les élèves et les membres du personnel de l'établissement scolaire sont encouragés à apporter leurs propres ustensiles et des bouteilles d'eau réutilisables dans toute la mesure du possible.
- **Veiller à ce que les salles de classe et les locaux scolaires soient bien ventilés.**
  - Pour plus d'informations sur la ventilation dans les écoles, consulter le site Web Ventilation in Schools and Childcare Programs, à l'adresse <https://archive.cdc.gov/www.cdc.gov/coronavirus/2019-ncov/community/schools-childcare/ventilation.html>

- Veiller à ce que des équipements de protection individuelle et le matériel de nettoyage soient en place et en quantité suffisante au cas où une personne présentant des signes et des symptômes de la variole est identifiée dans les locaux de l'école.
- ✓ Port du masque médical pour les personnes présentant des signes et des symptômes de la variole simienne. Si une personne présentant des signes et des symptômes de la variole simienne est identifiée dans les locaux de l'école, elle doit porter un masque médical bien ajusté (conformément aux mesures supplémentaires décrites ci-dessous).
- ✓ Port de gants et de masque médical pour le personnel de l'école. Si un membre du personnel scolaire doit apporter un soutien direct (c'est-à-dire des soins temporaires) à une personne présentant des signes et des symptômes de la variole, il doit porter un masque médical bien ajusté et des gants.
- ✓ Port de gants, d'un masque médical et de chaussures spéciales à bouts pointus pour le personnel de nettoyage. Toute personne présentant des signes et des symptômes de la variole simienne qui interagit avec l'environnement scolaire doit porter des gants, un masque médical bien ajusté et des chaussures dédiées et fermées lorsqu'elle nettoie l'environnement.
- Procéder au nettoyage de l'environnement. Nettoyer quotidiennement les surfaces à l'eau savonneuse chaude/tiède ou au détergent, puis les essuyer à l'aide d'un chiffon propre et humide afin d'éliminer le savon.
  - Veiller à ce que les surfaces fréquemment touchées (bureaux, chaises, portes, etc.) soient également nettoyées en profondeur.
  - Commencer toujours par nettoyer les zones les plus propres et terminer par les zones les plus sales, telles que les toilettes.
- Favoriser le respect des règles d'hygiène en cas de toux et appliquer les mesures appropriées d'élimination des déchets.
- Veiller à manipuler avec précaution et à cuire soigneusement les repas contenant des produits animaux et empêcher les animaux vivants d'entrer dans l'enceinte de l'école ; éviter les animaux morts et/ou malades et se laver les mains après avoir touché des animaux ou des oiseaux.

### Communiquer régulièrement avec les élèves, les parents et le personnel

**Ce qu'il faut savoir sur cette section.** La présente section décrit les principales mesures de communication sur les risques et de participation communautaire que l'on doit appliquer et les personnes que l'on doit impliquer dans ces efforts.

#### **Pourquoi cette section est-elle importante ?**

Les informations énumérées ici fournissent des stratégies de communication qui peuvent être mises en œuvre pour favoriser la sensibilisation à la variole simienne sans crainte ni stigmatisation.

#### **Où trouver des informations supplémentaires :**

- <https://www.who.int/emergencies/outbreak-toolkit/disease-outbreak-toolboxes/mpox-outbreak-toolbox#:~:text=Learn%20how%20WHO%20defines%20and%20classifies>
- [https://cdn.who.int/media/docs/default-source/documents/emergencies/final-rcce-interim-guidance-on-using-inclusive-language-to-address-stigma-and-discrimination-1-september-2022.pdf?sfvrsn=b5749547\\_13](https://cdn.who.int/media/docs/default-source/documents/emergencies/final-rcce-interim-guidance-on-using-inclusive-language-to-address-stigma-and-discrimination-1-september-2022.pdf?sfvrsn=b5749547_13)

- Utiliser des messages et du matériel de communication sur les risques et d'information du grand public qui fournissent des informations fondées sur des bases factuelles pour :
  - communiquer sur les risques et sensibiliser le personnel, les enseignants, les élèves et les parents à la variole. Faire appel, dans la mesure du possible, aux personnels de santé et d'aide à la personne et aux agents de santé communautaires pour soutenir ces efforts de communication sur les risques ;
  - expliquer clairement les signes et symptômes de la variole simienne et ce qu'il faut faire si une personne est suspectée d'avoir la variole à l'école (en soulignant l'importance d'un placement rapide en isolement) ou a été en contact avec une personne présumée atteinte de la variole simienne (en soulignant l'importance de l'autosurveillance tout en continuant à se former) ;
  - fournir des informations sur la prévention de la propagation de la variole simienne et sur les mesures à prendre pour prévenir l'infection à l'école (comme à la maison). Les informations doivent être adaptées au grand public, en testant les messages au préalable dans la mesure du possible et en les adaptant au contexte spécifique de l'école. Par exemple :
    - faire en sorte que les informations ciblant les enfants soient effectivement adaptées à des enfants,
    - proposer des activités ludiques et attrayantes aux enfants pour éviter qu'ils n'aient peur de la maladie et pour les aider à comprendre ce qu'est la variole simienne, comment son virus se propage et comment ils doivent éviter d'être infectés,
    - démontrer la meilleure façon de se laver les mains à l'eau et au savon (ou la façon de se nettoyer les mains à l'aide d'une solution hydroalcoolique) ;
- aborder de façon proactive toute stigmatisation ou discrimination éventuelle associée à l'infection par le virus de la variole, y compris lorsque le personnel ou les étudiants retournent au travail ou à l'école ;
- fournir régulièrement des informations actualisées aux élèves et au personnel, toutes catégories confondues, et inviter la direction de l'école à communiquer, surtout lorsque de nouvelles informations sont disponibles ou si le risque d'infection par la variole simienne évolue ;





- veiller régulièrement à ce que tous les élèves et le personnel continuent d'acquérir et maîtrisent les techniques de lavage des mains ;
- lutter activement contre la désinformation et les craintes entourant la variole simienne, et inclure les associations d'étudiants, de parents et d'enseignants dans la lutte contre les mythes et les rumeurs, le cas échéant ;
- envisager de prendre des mesures supplémentaires qui aident à réduire la peur et la stigmatisation liées à la variole simienne, telles que des groupes d'entraide.

**Dispositions à prendre lorsqu'un(e) élève ou un membre du personnel a été en contact avec une personne connue pour être infectée par la variole simienne en dehors des locaux de l'école**

**Ce qu'il faut savoir sur cette section.** La présente section décrit les mesures à prendre lorsqu'un(e) élève ou un membre du personnel est entré sciemment en contact avec une personne connue pour être infectée par la variole simienne ou qu'elle a été exposée d'une autre manière à la variole simienne.

**Pourquoi cette section est-elle importante ?** Les informations présentées ici permettent de surveiller la variole et de protéger la communauté scolaire d'une manière qui favorise la poursuite de l'apprentissage tout en réduisant la stigmatisation.

**On trouvera de plus amples informations à ce sujet à l'adresse** <https://www.who.int/emergencies/outbreak-toolkit/disease-outbreak-toolboxes/mpox-outbreak-toolbox#:~:text=Learn%20how%20WHO%20defines%20and%20classifies.>

- En l'absence de signes ou de symptômes évidents de la variole simienne, l'élève ou le membre du personnel doit être autorisé à poursuivre sa scolarité ou ses activités à l'école.

- Les autorités sanitaires locales devraient être contactées pour obtenir des conseils pertinents au niveau local et pour apporter leur soutien à la surveillance des contacts en dehors de l'enceinte de l'école (autrement dit, à la maison), afin de limiter la stigmatisation associée au contact avec une personne connue pour être infectée par la variole simienne.
- Des mesures devraient être prises pour que la communauté scolaire dans son ensemble comprenne les risques et les méthodes de prévention de la transmission de la variole simienne. S'il s'agit d'un(e) élève, il faut veiller à ce que ses parents ou tuteurs soient également informés.
- Pendant 21 jours après l'exposition connue :
  - des dispositions devraient être prises pour limiter le partage d'objets personnels tels que les récipients utilisés pour le goûter, les fournitures scolaires et les produits d'hygiène personnelle entre l'élève/le membre du personnel et les autres et, dans la mesure du possible, du matériel spécifique devrait être mis à la disposition de la personne concernée ;
  - l'élève/le membre du personnel devrait être conseillé sur la conduite à tenir en cas d'apparition de symptômes et suivre de près ses symptômes au quotidien ;
  - toute personne sexuellement active devrait s'abstenir de tout contact sexuel.
- Si l'élève ou le membre du personnel concerné développe des symptômes en dehors du cadre scolaire, il ou elle ne doit pas venir à l'école et doit avertir les autorités sanitaires afin d'obtenir des conseils supplémentaires et de se faire soigner.
- Si un(e) élève ou un membre du personnel développe des symptômes pendant qu'il ou elle se trouve à l'école, il convient d'appliquer rapidement les dispositions contenues dans la section suivante.

## Élève ou membre du personnel présumé atteint(e) de la variole simienne

**Ce qu'il faut savoir sur cette section.** La présente section décrit les dispositions qui doivent être immédiatement prises dans le cas où un élève ou un membre du personnel est présumé atteint de la variole simienne dans l'enceinte de l'établissement scolaire. Des informations sont également fournies sur l'ordre dans lequel il convient de procéder afin de prendre en charge avec respect et en toute sécurité une personne présumée atteinte de la variole simienne tout en protégeant l'ensemble de la communauté scolaire d'une éventuelle propagation de la maladie.

### Pourquoi cette section est-elle importante ?

Ces informations sont essentielles pour prévenir la propagation de la variole tout en favorisant une prise en charge sûre et éthique de la personne présumée atteinte de la variole simienne.

### Où trouver des informations supplémentaires :

- <https://www.who.int/emergencies/outbreak-toolkit/disease-outbreak-toolboxes/mpox-outbreak-toolbox#:~:text=Learn%20how%20WHO%20defines%20and%20classifies>
- <https://www.who.int/teams/health-care-readiness/clinical-management-of-monkeypox#:~:text=Learn%20about%20the%20interim%20rapid%20response>

### 1. Si un(e) élève ou un membre du personnel de l'établissement scolaire est un cas suspect, probable ou confirmé de variole simienne, les mesures suivantes ci-après devraient être prises sans tarder.

- Le plus discrètement possible, isoler la personne présumée atteinte des autres (en maintenant une distance d'au moins un mètre), l'idéal étant de confiner cette personne dans une pièce ou dans une zone séparée.
- Demander à la personne concernée de couvrir soigneusement les lésions avec des vêtements propres si ces lésions ne sont pas couvertes, de se laver rapidement les mains

à l'eau et au savon ou avec une solution hydroalcoolique, de porter un masque bien ajusté<sup>2</sup> et de garder une distance d'au moins un mètre par rapport aux autres personnes.

- La direction de l'école devrait examiner s'il est possible d'exiger le port du masque aux enfants chez qui une exposition à la variole simienne est soupçonnée, en particulier à ceux qui ne supportent pas les masques, à ceux qui vivent avec un handicap ou qui présentent des problèmes de santé spécifiques et qui sont présumés atteints de la variole simienne. Lorsque les élèves ne peuvent pas porter un masque et qu'ils présentent des signes et des symptômes de la variole, la distanciation physique reste une solution de remplacement. En revanche, toute personne assistant une personne présumée atteinte de variole simienne dans un rayon d'un mètre devrait porter un masque médical et des gants, comme indiqué ci-dessous.
- Les autorités locales de santé publique devraient être informées rapidement de la présence d'une personne présumée atteinte de la variole simienne afin qu'elles puissent non seulement vérifier si la personne remplit les critères de suspicion, mais aussi donner des orientations pour les soins et les tests, y compris le transport en toute sécurité de la personne hors de l'enceinte de l'école, émettre des conseils sur les mesures d'isolement supplémentaires à prendre pour la personne malade, soit à domicile, soit dans un établissement de soins de santé, conformément aux besoins cliniques et aux procédures locales, et procéder à la recherche des contacts si cela s'avère nécessaire.
- S'il s'agit d'un(e) élève, tout en assurant la liaison avec les autorités sanitaires locales comme indiqué ci-dessus, il faut contacter ses parents ou tuteurs afin qu'ils prennent les dispositions qui s'imposent pour que la personne malade soit transportée en toute sécurité hors des locaux de l'école. Si les autorités sanitaires locales ne sont pas



facilement accessibles, il faut conseiller aux parents d'amener l'enfant dans un établissement de santé proche pour qu'il soit évalué par un professionnel de santé, tout en évitant tout contact physique avec l'enfant.

- Si la personne est un membre du personnel, il faut lui demander de quitter les locaux de l'école dès que possible pour se faire soigner ; il faut communiquer sur un tel cas avec les autorités sanitaires locales.
- Si un membre du personnel doit aider la personne présumée atteinte de la variole simienne, il doit porter un masque médical et des gants<sup>2</sup> lorsqu'il interagit avec la personne ou qu'il se trouve à moins d'un mètre d'elle.
- Lorsqu'une personne confirmée atteinte de la variole simienne se trouvait dans les locaux de l'école alors qu'elle présentait des signes et des symptômes de la maladie, il est important de nettoyer et de désinfecter les surfaces et les matériaux avec lesquels elle a pu entrer en contact (particulièrement les matériaux absorbants). Il faut éviter de toucher les objets et les surfaces avec lesquels le cas suspect a pu entrer en contact physique tant que l'on n'a pas enfilé

des gants appropriés. Il faut procéder à un nettoyage du milieu de meilleure qualité<sup>1</sup> en suivant les instructions ci-après.

- Il convient de porter des gants bien ajustés, un masque médical et des chaussures spécialisées à bouts pointus.<sup>2</sup>
- Il faut éviter de balayer à sec ou de passer l'aspirateur pour éviter la dispersion des particules ; il faut plutôt utiliser une serpillière humide ou un essuie-tout.
- Si la personne contaminée a utilisé plusieurs salles de classe/espaces sur le campus, nettoyer tous les espaces en prenant les mêmes précautions.
- Après avoir été lavées à l'eau savonneuse, les surfaces devraient être désinfectées à l'aide d'une solution chlorée à 0,05 %. La surface devrait rester humide avec la solution chlorée pendant au moins une minute pour une désinfection appropriée.
- Si un nettoyage supplémentaire s'avère nécessaire sur une période prolongée, la solution chlorée à 0,05 % doit être refaite si elle date de plus de 24 heures ou si elle est visiblement sale.



<sup>1</sup> Les techniciens de surface employés dans les écoles devraient être formés au nettoyage approprié, aux techniques de gestion des déchets, ainsi qu'à l'utilisation et au retrait des équipements de protection individuelle.

<sup>2</sup> Si vous ne disposez pas de masques ou de gants jetables, vous pouvez porter des masques en tissu et des gants réutilisables, puis les nettoyer à l'eau chaude (bouillie à plus de 60° C) et au savon ou les tremper dans une solution de chlore à 0,05 % après chaque utilisation.

- Les équipements de protection individuelle devraient être retirés et éliminés correctement et les mains devraient être nettoyées immédiatement après.
- Lorsque l'on utilise des gants, il est recommandé d'enlever tous les déchets produits par l'élève/le membre du personnel en les plaçant dans des sacs à déchets, en les attachant solidement et en les plaçant avec les autres déchets municipaux.
  - Les gants devraient être retirés soigneusement les gants et jetés dans une poubelle.
  - Les mains devraient être nettoyées immédiatement après.
- Les autres parents, le personnel et la communauté scolaire devraient être informés de la situation, mais on devra veiller à cet effet au strict respect de la confidentialité. Il faudrait les rassurer en leur disant que des mesures appropriées sont prises pour contrôler la situation. Il faudrait également leur donner des informations sur les des symptômes de la variole simienne et sur les mesures de prévention.
- Si cela est possible et sans danger, il faut permettre à l'élève de poursuivre son apprentissage à distance tout en veillant à l'application correcte des mesures d'isolement.
- Dans la mesure du possible, un soutien psychosocial devrait être apporté aux élèves placés en isolement.
- L'élève/le membre du personnel peut retourner à l'école une fois que les lésions cutanées ont formé une croûte, que les croûtes sont tombées et qu'une nouvelle couche de peau s'est formée en dessous.
- Si les signes ou les symptômes persistent malgré un test négatif, la personne concernée devrait consulter un prestataire de soins de santé afin d'exclure d'autres affections et de s'assurer qu'elle est suffisamment en forme pour retourner à l'école.
- Si cette personne ne présente aucun signe ni symptôme, elle peut retourner à l'école comme d'habitude, mais doit continuer à se surveiller pour détecter des symptômes de la variole simienne, en particulier si elle a été exposée à une personne atteinte de variole simienne. Si les symptômes apparaissent plus tard, la personne concernée devrait les signaler immédiatement et éviter tout contact avec d'autres personnes.
- On devra veiller à ce qu'une telle personne continue à pratiquer une bonne hygiène et à se laver les mains.

### **3. Situation où une personne présentant des signes et des symptômes de la variole simienne a aussi un lien épidémiologique et que les résultats des tests n'ont pas encore été reçus (cas probable) ou qu'elle a été testée positive par la suite (cas confirmé)**

- La personne doit rester isolée, dans un établissement de soins ou à domicile, conformément aux orientations de santé publique.
- Elle ne devrait pas retourner à l'école, ni avoir de contact avec les autres élèves ou le personnel, ni pénétrer dans une partie quelconque de l'établissement scolaire tant que les autorités sanitaires n'ont pas donné leur feu vert à cet effet.
- Les mesures d'isolement devraient être maintenues jusqu'à ce que toutes les lésions cutanées aient formé une croûte, que les croûtes soient tombées et qu'une nouvelle couche de peau se soit formée en dessous, et jusqu'à ce que tous les autres symptômes aient disparu.

## **2. Situation où la personne présumée atteinte de la variole simienne est ensuite testée négative**

## Annexe 1. Liste de fournitures essentielles pour les écoles

Article	Usage
Seau avec couvercle, 20 litres et robinet (postes de lavage des mains) avec support	Lavage des mains
Seau avec couvercle, 60 litres et robinet (postes de lavage des mains) avec support	Lavage des mains
Jerrycan, 20 litres	(Facultatif) pour recueillir l'eau de boisson
Bassin, 40 litres, en plastique	Mélange et stockage de l'eau savonneuse et de la solution chlorée à 0,05 % pour le nettoyage
Pain de savon	Lavage des mains
Savon liquide, cinq litres	Préparer de l'eau savonneuse pour le nettoyage
Chiffons de nettoyage	Nettoyage des surfaces
Gants de nettoyage, très résistants, en nitrile, verts, catégorie iii, taille m	Protection lors du nettoyage
Raclettes/serpillières avec manche	Nettoyage des sols
Produits de nettoyage à base de chlore, un litre	Désinfection pendant le processus de nettoyage
Masques médicaux, en 14683 type i yy 0469 ou yy/t 0969, si la filtration des gouttelettes bactériennes est inférieure à 98 % ou norme alternative équivalente. Paquet de 50	Protection de la personne malade, à moins d'un mètre de la personne malade, et pendant le nettoyage
Gants d'examen en nitrile, paire de gants (d'examen en nitrile (de préférence) en latex, en polychloroprène ou en pvc, non poudrés, non stériles (par exemple, longueur totale minimale de 230 millimètres). Épaisseur minimale de 0,05 millimètre. Tailles s, m, l).	Protection à utiliser lors du contact avec une personne malade et lors du nettoyage
Sacs à déchets, petits (10 litres)	Élimination sécurisée des déchets générés en prodiguant des soins à une personne malade et lors du nettoyage
Affiches d'information sur la variole simienne (matériel d'information, éducation et communication)	Une communication claire



## Références

- Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF). L'Approche trois étoiles pour l'EAH dans les écoles. Disponible à l'adresse [https://globalhandwashing.org/wp-content/uploads/2015/03/UNICEF\\_Field\\_Guide-3\\_Star-Guide1.pdf](https://globalhandwashing.org/wp-content/uploads/2015/03/UNICEF_Field_Guide-3_Star-Guide1.pdf).
- Orientations de l'OMS concernant la surveillance, l'enquête sur les cas et la recherche des contacts de variole simienne. Disponible à l'adresse <https://www.who.int/publications/i/item/WHO-MPX-Surveillance-2024.1>. « Orthopoxvirose simienne : surveillance, enquête sur les cas et recherche des contacts » – orientations provisoires, 20 mars 2024.
- Conseils de santé publique de l'OMS sur la variole simienne et les lieux collectifs en tant que contextes de vie, de séjour ou de travail en collectivité. Disponible à l'adresse [https://cdn.who.int/media/docs/default-source/documents/health-topics/monkeypox/public-health-advice-for-congregate-settings\\_v10\\_final.pdf?sfvrsn=deea3bf4\\_12&download=true](https://cdn.who.int/media/docs/default-source/documents/health-topics/monkeypox/public-health-advice-for-congregate-settings_v10_final.pdf?sfvrsn=deea3bf4_12&download=true).
- Orientations de l'OMS concernant la prise en charge clinique, la prévention et la maîtrise de l'orthopoxvirose simienne : orientations provisoires pour une intervention rapide. Disponible à l'adresse <https://iris.who.int/handle/10665/355798>. « Prise en charge clinique, prévention et maîtrise de l'orthopoxvirose simienne (variole du singe) : orientations provisoires pour une intervention rapide », 10 juin 2022.
- L'OMS publie des conseils de santé publique sur la lutte contre la stigmatisation et la discrimination liées à la variole simienne.



## **Organisation mondiale de la Santé**

Le Bureau régional de l'Afrique  
Cité du Djoué  
PO Box 6, Brazzaville  
Congo  
Telephone: +(47 241) 39402  
Fax: +(47 241) 39503  
Email: [afrgocom@who.int](mailto:afrgocom@who.int)  
Website: <https://www.afro.who.int/>